

Règlement Particulier

Commission Organisation des Compétitions
36 rue Emeriau - BL5/Boîte 37 – 75015 Paris
5875000.coc@ffhandball.net
Tel : 01 45 78 87 81



GUIDE DES COMPETITIONS CDHB 75

Règlement Particulier CDHB 75

+16, U18, U15 Masculins et féminins

U13 Masculins & Féminins

U11 – Mixte

U9 - Mixte

Règlement voté en AG le 01/07/2026 et revu lors du CA du 03/06/2026

Règlement applicable dès la saison 2026 - 2027



Sommaire

1.	Aménagement des règlements Généraux de La FFHB	4
1.1.	Catégories d'âges dans le comité 75 pour la saison 2026 – 2027	4
1.2.	Spécificités du PPF.....	4
1.3.	Délégué Officiel	4
1.4.	Conclusions de matchs	4
1.5.	Modification de date, d'horaire et lieu de rencontre	5
1.6.	Situation particulière liée à la carence d'arbitre	5
1.7.	Responsable de salle et de l'espace de compétition	6
1.8.	Officiels de table	6
1.9.	Accompagnateur Jeune arbitre (Mineur).....	6
1.10.	Communication de la FDME	6
1.11.	Modalités de classement.....	6
1.12.	Horaires des rencontres	6
1.13.	Brûlage	6
1.14.	Refus d'accession	7
1.15.	Equipes réserves	7
1.16.	Forfait	7
1.17.	Amendes que la COC 75 est susceptible d'appliquer	8
1.18.	Tout autre cas.....	8
2.	Règlements particuliers matchs jeunes	9
2.1.	Matchs secs	9
2.2.	Tournoi à 3 équipes	10
2.3.	Tournoi à 4 équipes	11
3.	Les championnats	12
3.1.	Les championnats communs 92/75	12
3.2.	Les championnats CDHB 75	13

Documents applicables et références

Réf.	Intitulé	Titulaire	Saison
[DR1]	Règlements généraux	FFHB	2026 – 2027
[DR2]	Guide Financier	FFHB	2026 – 2027
[DR3]	Règlement général des compétitions nationales	FFHB	2026 – 2027
[DR4]	Livret d'arbitrage	FFHB	2025 – 2026
[DR5]	Guide Des Compétitions	Ligue IDF	2026 – 2027

Définitions et Abréviations

Abréviation	Définition
COC	Commission d'Organisation des Compétitions
F	Féminin
FDME	Feuille De Match Electronique
FFHB	Fédération Française de HandBall
GB	Gardien de But
M	Masculin
Min	Minutes
PPF	Plan de Performance Fédéral
RG	Règlements généraux
SPP	Sanction Personnel Progressive
TME	Temps Mort d'Equipe
TT	Tiers-Temps
U	« Under » du français « en dessous de [un certain âge] »

1. Aménagement des règlements Généraux de La FFHB

1.1. Catégories d'âges dans le comité 75 pour la saison 2026 – 2027

Catégories	Années d'âges autorisées	Surclassement autorisé
+16 Masculin	2009 et avant	2010 (Respect art 36.2.2 RG FFHB)
+16 Féminin	2009 et avant	2010 (Respect art 36.2.2 RG FFHB)
U18 Masculin	2009, 2010, 2011	2012 (Respect art 36.2.2 RG FFHB)
U17 Féminin	2010, 2011, 2012	2013 (Respect art 36.2.2 RG FFHB)
U15 M & F	2012, 2013, 2014	AUCUN
U13 M & F	2014, 2015, 2016	AUCUN
U11 M & F	2016, 2017, 2018	AUCUN
U9 M & F	2018, 2019, 2020	AUCUN

1.2. Spécificités du PPF

Voir articles 36.2.4 du Guide de la Ligue IDF. Voir [\[DR5\]](#)

1.3. Délégué Officiel

Toute demande de délégué officiel devra être faite **au minimum 21 jours** avant le match concerné. Les frais, dont le montant est précisé dans le guide financier, seront à la charge du club demandeur.

NB : la COC pourra déclencher un Délégué COC sur des événements importants, de son plein gré, si elle le juge nécessaire. Dans ce cas-là, le Délégué COC n'est pas défrayé.

1.4. Conclusions de matchs

La saisie des conclusions se fait exclusivement via GestHand

Chaque club recevant est tenu d'aviser son adversaire ainsi que la COC 75 au plus tard 21 jours avant la date de la rencontre prévue dans le calendrier de compétition.

La COC 75 se réserve le droit d'apprécier souverainement tout élément indépendant de la volonté du club venu perturber la transmission de la conclusion de match.

Sans nouvelle du club recevant dans le délai réglementaire, celui-ci sera sanctionné d'une pénalité financière dont le montant est défini dans le guide financier

Sans nouvelle du club recevant à J-7 avant la date de la rencontre, celui-ci sera sanctionné d'une pénalité sportive et financière dont le montant est défini dans le guide financier

Toute contestation concernant la conclusion de rencontre devra être formulée au minimum 15 jours avant la rencontre.

Pour toute compétition en 2 phases, la COC 75 avisera les clubs du délai supplémentaire qui leur aient laissé si le délai initial ne peut être tenu.

1.5. Modification de date, d'horaire et lieu de rencontre

1.5.1. Toute compétition officielle

En cas de modification (date, lieu, horaire) sollicitée par l'un des deux compétiteurs en deçà du délai réglementaire avant la date de la rencontre, la demande devra intervenir et prévenu par tous les moyens de communication officiels (Gesthand et Email) dans les conditions prévues par l'article 94 des règlements généraux de la FFHandball. La rencontre ne pourra se jouer sans la validation préalable de la COC.

Sanction : match perdu par pénalité sportive et financière pour le club demandeur

La COC 75 ne traitera pas les demandes de report envoyées par mail sans justificatifs.

Si le motif ne rentre pas dans les cas définis par l'article 94.1 des règlements généraux, la COC 75 se réserve le droit de refuser le report.

Lorsqu'il s'agit d'un match aller, les clubs doivent favoriser l'inversion des rencontres en accord avec le club visiteur.

Lorsqu'il s'agit du match retour, le club recevant doit tout mettre en œuvre pour trouver une solution afin de recevoir le match sur la journée officielle, dans le cas contraire la COC se réserve le droit de valider une inversion avec accord du club visiteur pour que la rencontre soit jouée sur la journée officielle

1.5.2. Particularité du championnat Corps

En championnat Corps, Le report devra être prévenu par tous les moyens nécessaire **le vendredi avant 12h00** du week-end de compétition.

En l'occurrence les clubs corps devront :

- Saisir le report dans Gesthand avant 12h00 afin de prévenir la COC 75.
- Prévenir la CDA 75 ainsi que l'équipe visiteuse par Téléphone (appel ou SMS) afin qu'ils puissent aussi s'organiser.

Tout autre report, en dehors des délais réglementaires, sera automatiquement refusé.

1.6. Situation particulière liée à la carence d'arbitre

Voir article 92.1.2 et 92.1.3 des règlements généraux de la FFHB. Voir **[DR1]**

1.7. Responsable de salle et de l'espace de compétition

Pour **toutes** les compétitions 1^{re} division territoriale adulte (+16 M&F internes CDHB75) **ainsi que les délayages accession région**, le club recevant ou organisateur désigne obligatoirement à cet effet un licencié majeur qui figure sur la feuille de match au titre de « responsable salle ». Ce dernier doit être équipé d'un signe visible depuis l'aire de jeu et par l'ensemble des personnes présentes à la rencontre (brassard ou tout autre signe distinctif). À défaut, le club recevant est sanctionné d'une pénalité financière dont le montant est précisé dans le Guide financier. Voir **[DR2]**

1.8. Officiels de table

Le club recevant, à l'exception du championnat Corps, a l'obligation de fournir un officiel de table de marque majeur pour toutes les compétitions territoriales, s'il s'agit d'un licencié mineur, il doit être accompagné à la table de marque d'un licencié majeur du même club. En cas de manquement, le club recevant sera sanctionné d'une pénalité financière définie dans le guide financier. Voir **[DR2]**

1.9. Accompagnateur Jeune arbitre (Mineur)

Le CDHB 75 pratique un allègement de *la règle 91.6.2 des RG FFHB* (Voir **[DR1]**) qui est la suivante :

Sur toutes **les compétitions jeunes départementales**, si un arbitre ou un binôme JAJ **mineur** est désigné, il doit être accompagné dans sa tâche par un adulte présent à la table de marque. Ce dernier ne requiert pas de formation particulière.

Dans ce cas, l'adulte devra se déclarer sur la FDME dans la case '**Responsable de salle**' et '**Juge Accompagnateur**'.

En cas d'arbitrage par un majeur au minimum, cette règle devient caduque.

En cas d'absence de cette personne, **le territoire CTA décidera de la sanction et La COC 75 infligera une pénalité financière d'un montant défini dans le guide financier.**

1.10. Communication de la FDME

Voir Article 98.7 des règlements généraux de la FFHB. Voir **[DR1]**

1.11. Modalités de classement

Voir articles 107 du guide des compétitions de la ligue IDF. Voir **[DR5]**

1.12. Horaires des rencontres

Voir article 3 du guide des compétitions de la ligue IDF. Voir **[DR5]**

1.13. Brûlage

Voir Article 95.2 des règlements généraux de la FFHB. Voir **[DR1]**

1.14. Refus d'accession

Si une équipe qualifiée, à la fin de la saison sportive N ou de changement de phase sur la saison N, pour participer à une compétition la saison N+1 ou la phase suivante saison N, demande à évoluer la saison N+1 ou la phase suivante saison N dans une division inférieure à celle dans laquelle elle évoluait la saison N, elle évoluera la saison N+1 ou la phase suivante saison N dans la division demandée.

Ce refus d'accession sera accompagné d'une pénalité sportive équivalente au quart de points du nombre de victoires possibles dans la division avec un retrait maximum de 6 points.

Il sera aussi accompagné d'une amende financière d'un montant défini dans le guide financier. (200 euros)

1.15. Equipes réserves

1.15.1. Définition

Sauf si cela est précisé dans un article du règlement particulier, le terme « équipes réserves » englobe les équipes 2, 3, 4, *etc.*

- l'équipe 2 est définie comme l'équipe d'un club évoluant dans le plus haut niveau immédiatement après l'équipe première ;
- l'équipe 3 est définie comme l'équipe d'un club évoluant dans le plus haut niveau immédiatement après l'équipe 2.
- l'équipe 4 est définie comme l'équipe d'un club évoluant dans le plus haut niveau immédiatement après l'équipe 3.
- l'équipe 5 est définie comme l'équipe d'un club évoluant dans le plus haut niveau immédiatement après l'équipe 4.

1.15.2. Accession régionale

L'équipe 2 évoluant au plus haut niveau départemental doit présenter sur chaque FDME :

- 3 joueurs minimum de 17 à 23 ans en masculins ;
- 2 joueuses minimum de 17 à 23 ans en féminins.

Le non-respect de cette obligation entraîne l'impossibilité d'accéder au niveau régional.

1.16. Forfait

1.16.1. Toute compétition officielle

Voir Article 104 des règlements généraux de la FFHB. Voir [\[DR1\]](#)

1.16.2. Particularité du championnat Corps

En cas de non-déplacement d'une des équipes, celle-ci **perdra le match sportivement** au titre d'un forfait conformément à l'article 104.2.1 des RG FFHB (Voir [\[DR1\]](#)). L'équipe se verra aussi sanctionnée d'une pénalité financière spécifié dans le guide financier du CDHB 75. (Maximum 50 € - Tarif d'un arbitre qui se déplace pour siffler le match)

1.17. Amendes que la COC 75 est susceptible d'appliquer

Voir Annexe 1.

En cas de récidive après avertissement, La COC pourra se permettre d'infliger simplement une pénalité financière pour toute erreur administrative dont le montant est défini dans le guide financier du CDHB 75.

1.18. Tout autre cas

Pour tout autre cas non cités dans ce règlement particulier, la référence principale reste les règlements généraux de la FFHB. Voir [\[DR1\]](#)

2. Règlements particuliers matchs jeunes

2.1. Matchs secs

	U13 – M & F	U11 – Mixte	U9 – Mixte ¹
Temps de jeu	2*20 min	3*11 min	2*10 min
Temps d'exclusion	2 min	1 minute	
Mi-temps	10 min maximum	Mi-temps 1 : 3 min Mi -temps 2 : 3 min	5 min
Temps morts	RG FFHB Voir [DR4]	2 par équipe	1 par mi-temps et par équipe
Espace de jeu	Terrain normal	Terrain normal Réducteur de but²	
Effectif FDME	12 joueurs/joueuses (14 exclusivement pour les finalités)		
Effectif Terrain	Joueurs : 6 Gardien : 1	Joueurs : 5 Gardien : 1	Joueurs : 6 Gardien : 1
Ballon	Taille 1	Taille 0	Taille 00
Gardien de but ³	RG FFHB Voir [DR4]	Obligation de changer entre le TT1 et le TT2. Gardien différent entre 1^{er} et 2^e Tiers-temps Interdit de franchir la ligne médiane ⁴	Obligation de changer à la mi-temps. Gardien différent entre 1^{er} et 2^e mi-temps Interdit de franchir la ligne médiane ⁵
Jet de 7 mètres	A la ligne des 7m	A la zone	
Engagement	RG FFHB. Voir [DR4]	Renvoi du GB à la suite d'un but.	
Engagement - Bis		Interdiction aux adversaires d'être dans les 9m ⁶	
Engagement – Ter		Interdiction d'un renvoi au-delà de la ligne médiane	
Forme de jeu	RG FFHB. Voir [DR4] 1^{re} mi-temps : Défense étagée obligatoire. En cas de non-respect : - 1 ^{ère} situation : SPP à l'officiel fautif - 2 ^e situation : SPP à l'officiel fautif Récidive : Rapport arbitre sur FDME	Défense homme à homme sur tout le terrain ayant pour objectif la récupération du ballon. Neutralisation interdite en U9 En cas de non-respect : - 1 ^{ère} situation : SPP à l'officiel fautif - 2 ^e situation : SPP à l'officiel fautif - Récidive : Rapport arbitre sur FDME	
Managérat	Conseils pédagogiques, être positif et constructif. Attitude correcte vis à vis de l'arbitre et des adversaires.		
Arbitrage	Jeunes arbitres		

¹ Valable uniquement en Coupe de Paris

² En cas de non-respect de cette règle, le match est perdu par pénalité sportive et financière pour l'équipe fautive

³ En cas de manquement, sanction progressive à l'officiel responsable

⁴ En cas de manquement, sanction progressive au gardien fautif

⁵ En cas de manquement, sanction progressive au gardien fautif

⁶ En cas de manquement, sanction progressive du ou des joueurs fautifs.

2.2. Tournoi à 3 équipes

	U13 – M & F	U11 – Mixte	U9 – Mixte ⁷
Temps de jeu	2*15 min	2*12 min	2*8 min
Temps d'exclusion	1 minute		
Mi-temps	5 min maximum		
Temps morts	1 par mi-temps et par équipe		
Espace de jeu	Terrain normal	Terrain normal Réducteur de but ⁸	
Effectif FDME	12 joueurs/joueuses		
Effectif Terrain	Joueurs : 6 Gardien : 1	Joueurs : 5 Gardien : 1	Joueurs : 6 Gardien : 1
Ballon	Taille 1	Taille 0	Taille 00
Gardien de but ⁹	RG FFHB Voir [DR4]	Obligation de changer à la mi-temps. Gardien différent en 1 ^{re} et 2 ^e mi-temps Interdit de franchir la ligne médiane ¹⁰	
Jet de 7 mètres	A la ligne des 7m	A la zone	
Engagement	RG FFHB. [DR4]	Renvoi du GB à la suite d'un but.	
Engagement - Bis		Interdiction aux adversaires d'être dans les 9m ¹¹	
Engagement – Ter		Interdiction d'un renvoi au-delà de la ligne médiane	
Forme de jeu	RG FFHB. [DR4] 1 ^{re} mi-temps : Défense étagée obligatoire. En cas de non-respect : - 1^{ère} situation : SPP à l'officiel fautif - 2^e situation : SPP à l'officiel fautif Récidive : Rapport arbitre sur FDME	Défense homme à homme sur tout le terrain ayant pour objectif la récupération du ballon. Neutralisation interdite en U9 En cas de non-respect : - 1^{ère} situation : SPP à l'officiel fautif - 2^e situation : SPP à l'officiel fautif Récidive : Rapport arbitre sur FDME	
Managérat	Conseils pédagogiques, être positif et constructif. Attitude correcte vis à vis de l'arbitre et des adversaires.		
Arbitrage	Jeunes arbitres		

Pour tout tournoi à 3 équipes, l'ordre des matchs est le suivant :

- 1^{er} match : 1 – 2
- 2^e match : 3 – perdant du 1^{er} match
- 3^e match : 3 – Vainqueur du 1^{er} match

NB : En cas de match nul à l'issue du premier match, le club participant au deuxième match est déterminé par tirage au sort effectué par les arbitres immédiatement après la rencontre.

⁷ **Uniquement en Coupe de Paris**

⁸ En cas de non-respect de cette règle, le match est perdu par pénalité sportive et financière pour l'équipe fautive

⁹ En cas de manquement, sanction progressive à l'officiel responsable

¹⁰ En cas de manquement, sanction progressive au gardien fautif

¹¹ En cas de manquement, sanction progressive du ou des joueurs fautifs.

2.3. Tournoi à 4 équipes

	U13 – M & F	U11 – Mixte
Temps de jeu	2*10 min	2*8 min
Temps exclusion	1 minute	
Mi-temps	5 min	
Temps morts	1 par mi-temps et par équipe	
Espace de jeu	Terrain normal	Terrain normal Réducteur de but ¹²
Effectif FDME	12 joueurs/joueuses	
Effectif Terrain	Joueurs : 6 Gardien : 1	Joueurs : 5 Gardien : 1
Ballon	Taille 1	Taille 0
Gardien de but	RG FFHB Voir [DR4]	Obligation de changer à la mi-temps. Interdit de franchir la ligne médiane ¹³
Jet de 7 mètres	A la ligne des 7m	A la zone
Engagement	RG FFHB. Voir [DR4]	Renvoi du GB à la suite d'un but.
Engagement - Bis		Interdiction aux adversaires d'être dans les 9m ¹⁴
Engagement – Ter		Interdiction d'un renvoi au-delà de la ligne médiane
Forme de jeu	RG FFHB. Voir [DR4] <u>1^{re} mi-temps : Défense étagée obligatoire.</u> En cas de non-respect : - 1 ^{ère} situation : SPP à l'officiel fautif - 2 ^e situation : SPP à l'officiel fautif Récidive : Rapport arbitre sur FDME	Défense homme à homme sur tout le terrain ayant pour objectif la récupération du ballon. En cas de non-respect : - 1 ^{ère} situation : SPP à l'officiel fautif - 2 ^e situation : SPP à l'officiel fautif - Récidive : Rapport arbitre sur FDME
Managérat	Conseils pédagogiques, être positif et constructif. Attitude correcte vis à vis de l'arbitre et des adversaires.	
Arbitrage	Jeunes arbitres	

Pour tout tournoi à 4 équipes, l'ordre des matchs est le suivant :

- 1^{er} match : 1 – 2
- 2^e match : 3 – 4
- 3^e match : 4 – 2
- 4^e match : 2 – 3
- 5^e match : 3 – 1
- 6^e match : 1 – 4

NB : le club hôte porte obligatoirement le numéro 1 lors d'un tournoi à 4 équipes

¹² En cas de non-respect de cette règle, le match est perdu par pénalité sportive et financière pour l'équipe fautive

¹³ En cas de manquement, sanction progressive au gardien fautif

¹⁴ En cas de manquement, sanction progressive du ou des joueurs fautifs.

3. Les championnats

3.1. Les championnats communs 92/75

3.1.1. Championnats seniors

3.1.1.1. *Championnat +16 Masculin*

Ci-joint le lien hypertexte pour [les championnats +16 Masculin commun 92/75 :](#)

3.1.1.2. *Championnat +16 Féminin*

Ci-joint le lien hypertexte pour [les championnats +16 Féminin commun 92/75 :](#)

3.1.2. Championnats jeunes

3.1.2.1. *Championnats masculins (U18, U15)*

3.1.2.1.1. *Championnat U18 Masculin*

Ci-joint le lien hypertexte pour [les championnats U18 Masculin commun 92/75](#)

3.1.2.1.2. *Championnat U15 Masculins*

Ci-joint le lien hypertexte pour [les championnats U15 Masculin commun 92/75](#)

3.1.2.2. *Championnats féminins (U18, U15)*

3.1.2.2.1. *Championnat U18 Féminin*

Ci-joint le lien hypertexte pour [les championnats U18 Féminin commun 92/75](#)

3.1.2.2.2. *Championnat U15 Féminin*

Ci-joint le lien hypertexte pour [les championnats U18 Féminin commun 92/75](#)

3.2. Les championnats CDHB 75

3.2.1. Championnats seniors

3.2.1.1. *Championnat +16 Masculin*

Non applicable car championnat commun 92/75

3.2.1.2. *Championnat +16 Féminin*

Non applicable car championnat commun 92/75

3.2.1.3. *Championnat +16 Corps - Mixte*

3.2.1.3.1. Composition

1 division à 8 équipes en match aller/retour soit 14 journées.

3.2.1.3.2. Titre, accession et relégation

L'équipe classée 1^{re} suivant le classement officiel sera déclarée championne départementale de sa division.

3.2.2. Championnats jeunes

3.2.2.1. *Championnats Masculins (U18, U15, U13)*

3.2.2.1.1. *Championnat U18 Masculin*

En raison du nombre limité d'équipes U18 Masculin sur le territoire du CDHB 75, toutes les équipes seront envoyées dans le championnat commun 92/75

3.2.2.1.2. *Championnat U15 Masculin*

En raison du nombre limité d'équipes U15 Masculin sur le territoire du CDHB 75, toutes les équipes seront envoyées dans le championnat commun 92/75

3.2.2.1.3. *Championnat U13 Masculin*

3.2.2.1.3.1. Composition

U13M – 1^{re} division

1 poule de 8 équipes dont **1 exempt**

Match A/R sur 14 journées

Finale (**1^{er} vs 2^e**) sur 1 date en fin de saison.

2 équipes d'un même club maximum par poule

U13M – 2^e division

- Si entre 6 et 9 équipes restantes (soit entre 13 et 16 engagements) :
 - Création d'une 2^e division à 9 équipes maximum avec Matches A/R sur 18 journées maximum + 1 date de finale (1^{er} vs 2^e)
- Si entre 10 et 12 équipes restantes (soit entre 17 et 19 engagements) :
 - Phase 1 : Championnat
 - 2 poules de 6 équipes chacune
 - Répartition des équipes selon les résultats de l'année N-1 sous la forme de brassage.
 - Match A/R sur 10 journées
 - Phase 2 : Play-off / Play-down
 - Les équipes classées 1^{er}, 2^e et 3^e de la 1^{re} phase sont en poule haute
 - Les équipes classées 4^e, 5^e et 6^e de la 1^{re} phase sont en poule basse
 - Seules les équipes venues de l'autre poule s'affrontent en poule haute et en poule basse.
 - Matches A/R sur 6 journées
 - Phase 3 : Finale
 - 1^{er} VS 2^e de des deux poules
 - 1 date prévue en fin de saison
- Si plus de 13 équipes restantes (soit 20 engagements ou plus) :
 - Création d'une 2^e division à 8 équipes dont 1 exempt avec Matches A/R sur 14 journées + 1 date de finale (1^{er} vs 2^e) pour chaque division
 - 2 équipes maximum d'un même club en 2^e division
 - Puis 3^e division dans le même schéma selon le nombre d'engagements restants

Et ainsi de suite ...

3.2.2.1.3.2. Titre, accession et relégation

Champions : L'équipe classée 1^{re} de la 3^e phase suivant le classement officiel sera déclarée championne départementale de sa division et obtiendra un titre en ce nom.

Accession/Relégations

- 1^{re} division
 - L'équipe classée 7^e de 1^{re} division est reléguée en 2^e division
- 2^e division :
 - L'équipe classée 1^{er} de 2^e division accède à la 1^{re} division
 - L'équipe classée 7^e de 2^e division est reléguée en 3^e division (si créée)
- 3^e division (si créée)
 - L'équipe classée 1^{er} de 3^e division accède à la 2^e division
 - L'équipe classée en dernière position est reléguée en 4^e division (si créée)

3.2.2.2. Championnats Féminins

3.2.2.2.1. Championnat U18 Féminin

En raison du nombre limité d'équipes U18 Féminin sur le territoire du CDHB 75, toutes les équipes seront envoyées dans le championnat commun 75/92

3.2.2.2.2. Championnat U15 Féminin

En raison du nombre limité d'équipes U15 Féminin sur le territoire du CDHB 75, toutes les équipes seront envoyées dans le championnat commun 75/92

3.2.2.2.3. Championnat U13 Féminin

3.2.2.2.3.1. Composition

Projet : Création d'un championnat départemental U13 Féminin CDHB 75

Si N compris entre 6 et 8 =>

- 1^{re} phase : Création du championnat 1^{re} division en poule unique, matchs A/R sur 14 journées au maximum.
- 2^e phase : Finalité entre 1^{er} et 2^e, le jour des finalités départementales CDHB 75.

Si N compris entre 9 et 12 =>

- 1^{re} phase : Championnat - 2 poules de 6 équipes, matchs A/R sur 10 journées
- 2^e phase : Play-off/Play-downs : 2 poules de 6 équipes, matchs A/R sur 6 journées
 - o Conservation des points entre la 1^{re} phase et la 2^e phase
 - o Les équipes classées 1 à 3 de chaque poule sont qualifiées en Play-offs
 - o Les équipes classées 4 à 6 de chaque poule sont qualifiées en Play-down
- 3^e phase : Finalités – 1^{er} contre 2^e **des 2 poules**, le jour des finalités départementales

Si N compris entre 13 et 16 =>

- 1^{re} phase :
 - o 1^{re} division selon le modèle « N entre 6 et 8 »
 - o 2^e division selon le modèle « N entre 6 et 8 »
 - o 2 équipes max d'un même club en 1^{re} division
- 2^e phase : Finales – 1^{er} contre 2^e de chaque division, le jour des finalités départementales

Et ainsi de suite ... selon le nombre d'engagements ...

3.2.2.2.3.2. Titre, accession et relégation

Champions

L'équipe classée 1^{re} de la Finale suivant le classement officiel sera déclarée championne départementale de sa division et obtiendra un titre en ce nom.

3.2.3. Championnats Mixtes

3.2.3.1. *Championnat U11 Mixte*

3.2.3.1.1. Composition

Le championnat est décomposé en 3 poules de 6 équipes en matchs Aller uniquement (5 journées), puis création de 3 divisions à 6 équipes avec match aller/retour (10 journées). Les résultats sont réinitialisés entre la 1^{re} phase et la 2^e phase

Une 3^e phase prévoit une finale entre le 1^{er} et le 2^e de chaque division de la 2^e phase

3.2.3.1.2. Titre, accession et relégation

L'équipe classée 1^{re} de la 3^e phase suivant le classement officiel sera déclarée championne départementale de sa division et obtiendra un titre en ce nom.

3.2.3.2. *Championnat U9 Mixte*